

 Centre Universitaire inter Régional d'Expertise en Anatomie Pathologique Hospitalière	N° du fichier : <b>AN-CU-QUAL-30</b>	<b>ANNEXE</b>
	Rédaction : Calliope Maris	Version : 3
	Approbation : Sandrine Rorive	Date de mise en application : 13 juin 2023
	Validation : Sandrine Rorive	Page 1 sur 1
<b>TAT théorique</b>		

Le TAT des différentes analyses effectuées dans le laboratoire d'anatomie pathologique est résumé dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Nom de l'analyse	TAT (Turn Around Time)
<b>Cytologie</b>	Ponction cytologique	4 j
	Cytologie générale	4 j
<b>Histologie</b>	Pièces opératoires	7j
	Biopsies	3j
	Prélèvements nécessitant une décalcification	25j
	Pathologie académique (expertise CAP HUB)	12j
<b>Autopsie fœtale</b>	Examen macroscopique	2j
	Examen microscopique	21j
<b>Immunohistochimie</b>		+3j
<b>Immunohistochimie IPD</b>	HER2-Neu	10 j
	RO/RP	10 j
	cKit/CD117	10 j
<b>Biologie moléculaire</b>	SISH HER2	10 j

Le TAT d'acheminement (TAT ACH) des prélèvements sont calculés à partir de l'heure précise de l'encodage DIAMIC à CurePath par rapport à :

- Heure de prélèvement QOP (cahier QOP)
- Heure de prélèvement consultation (Etiquette-[IN-CU-CA-06](#), [IN-CU-CA-11](#) et [IN-CU-CA-27](#))
- Heure de prélèvement biopsie RX (Etiquette)

Type de prélèvements	TAT ACH
Extemporaneé	< 5 min
Matériel frais	< 60 min
Prélèvements fixés	< 24h pour cytologie < 48h pour histologie

Remarque : En cas de retard d'une analyse IPD ou SISH HER2 de plus de 3 jours ouvrables, les prescripteurs concernés seront prévenus par téléphone. L'appel est tracé dans le formulaire [FO-CU-SECR-02](#).

Validé le : 9 juin 2023  
Par : Pr. Sandrine RORIVE

